



RÈGLEMENT

Les Foulées O2 l'Air ont lieu le dimanche 5 septembre 2021. Il s'agit d'une course sans classement, non chronométrée, d'une distance de 9, 21 kms ainsi qu'une marche pédestre, ouverte à tous à partir de 6 ans et se veut purement « citoyenne » au profit de l'association O2 l'air (Mener Un Combat O2 là de la mucoviscidose). Il est formellement interdit de se faire accompagner par un vélo ou une trottinette.

APTITUDES PHYSIQUES DES PARTICIPANTS

Les Foulées O2 l'Air n'ont aucun caractère compétitif mais il sera demandé lors de l'inscription un certificat médical (de moins d'un an) portant la mention apte à la course à pied.

RESPECT DU BALISAGE ET DU CODE DE LA ROUTE

La forêt de Penhoat-Lancerf est un espace naturel remarquable et protégé, propriété du Conservatoire du Littoral et inclus dans le périmètre Natura 2000 Trégor-Goëlo . De fait, il appartient aux organisateurs, aux participants et au public de respecter la réglementation et de protéger la végétation afin de préserver la biodiversité et l'esprit des lieux.

Chaque participant se doit de respecter l'environnement et s'engage au respect de la nature et des autres usagers. Dans cet esprit, il respectera les lois et règlements en vigueur. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes qui constituent l'itinéraire balisé par l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de fermer le circuit en cours de journée si les conditions le nécessitent (météo ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants).

Le parcours sera fermé au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité. L'organisation dégage toute responsabilité avant l'ouverture et après la fermeture du parcours. Les organisateurs déclinent

toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des participants et au bon déroulement des Foulées O2 l'Air. L'assistance médicale est assurée par des secouristes de la Croix Blanche & les Ambulances Les Goélettes.

DOMMAGES CORPORELS ET MATÉRIELS SUBIS PAR LES PARTICIPANTS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et psychique, de vol ou dégradation du matériel des participants. Tous les participants sont assurés individuellement au titre de leur responsabilité civile personnelle et renoncent implicitement à tous recours contre l'organisation pour tous les dommages qu'ils pourraient provoquer à autrui ou subir (corporels, matériels et immatériels).

DROITS À L'IMAGE

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo concernant Les Foulées O2 l'Air dans le cadre de la promotion de celle-ci, et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Afin de participer aux Foulées O2 l'Air, les participants doivent être âgés de 6 ans minimum (Age le jour de la course). Les participants mineurs (moins de 18 ans) doivent être en capacité de justifier de leur âge en présentant une pièce d'identité lors du retrait de leur kit de course (Carte Nationale d'Identité ou Passeport). De plus, seul un représentant légal (Père/Mère/Tuteur) peut inscrire l'enfant mineur, déclare l'autoriser à participer aux Foulées O2 l'Air et s'engage à être présent avec son/ses enfant(s) le jour de la course. Les frais liés à l'inscription sont à la charge du participant et les billets sont non remboursables.

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

Les Foulées O2 l'Air sont limitées à 250 participants. Les organisateurs se réservent le droit de restreindre ou d'augmenter la capacité.

Les frais liés à l'inscription sur internet sont à la charge du participant.

Attention : Billet non remboursable !

(Sauf si annulation des Foulées O2 l'Air pour cause de Covid-19)

L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de s'inscrire aux Foulées O2 l'Air implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et s'engage à en respecter les modalités.

COVID-19

Merci de veiller au respect des gestes barrières liés à la Covid-19 durant votre présence aux Foulées O2 l'Air.

Le remboursement de votre inscription ne pourra se faire que dans le cas où Les Foulées O2 l'Air seraient annulées pour cause de situation sanitaire non adaptée, décidée par la Préfecture des Côtes d'Armor.